



Signature du Contrat métropolitain 2015-2020 de Rennes Métropole

> **Mardi 10 novembre 2015**

Mardi 10 novembre 2015, Emmanuel Couet, Président de Rennes Métropole, Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, Pierrick Massiot, Président du Conseil régional de Bretagne, et Patrick Strzoda, Préfet d'Ille-et-Vilaine, Préfet de la région Bretagne, ont signé le Contrat métropolitain 2015-2020 de Rennes Métropole.

Durant les cinq prochaines années, le Contrat métropolitain liera Rennes Métropole à l'État, la Région et au Conseil départemental. Ce contrat vient conforter la reconnaissance de Rennes en tant que métropole de plein exercice et dessiner l'avenir de la capitale de la Bretagne dans le cadre d'un partenariat stratégique renforcé.

Prévus par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, les contrats métropolitains, élaborés dans le cadre des Contrats de plan État-Région (CPER), sont l'expression d'une ambition partagée entre l'État, la Région, le Département et les Métropoles concernées, afin de promouvoir le développement métropolitain au service du développement régional, et à ce titre, de soutenir des projets spécifiques contribuant au rayonnement de ces espaces aux caractéristiques particulières.

Le Contrat métropolitain de Rennes s'inscrit donc dans la convergence entre les priorités de l'État, de la Région et du Département, exprimées dans l'ensemble des documents de programmation stratégique, et le projet stratégique de la métropole rennaise, "Une ambition collective pour inventer et vivre la métropole de demain".

Ce contrat se décline en cinq axes :

- **Renforcer l'attractivité internationale** et conforter les fonctions métropolitaines par les projets "enseignement supérieur et recherche", les projets numériques, notamment ceux autour de La French Tech Rennes St Malo et son bâtiment-totem le Mabilay, et les équipements métropolitains tels que le conservatoire à rayonnement régional.
- **Améliorer l'accessibilité du territoire et la mobilité du quotidien**, notamment avec l'arrivée de la LGV en 2017, la réalisation du Pôle d'échange multimodal de la gare de Rennes et la construction de la deuxième ligne de métro.
- **Améliorer le cadre de vie des habitants** avec la mise en œuvre du nouveau contrat de ville et un nouveau Programme de renouvellement urbain, et des opérations concourant à la transition énergétique du territoire (réhabilitation énergétique du parc de logement social, plateforme de rénovation de l'habitat privé, etc.).
- **Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion** dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.
- **Soutenir le renouvellement industriel de la filière automobile**, notamment en accompagnant la réindustrialisation du site de la Janais et la plateforme Excelcar.

Le contrat métropolitain met en cohérence et consolide dans un document unique l'ensemble des différents soutiens financiers apportés aux projets de la métropole rennaise par l'État (CPER, programme des investissements d'avenir et crédits sectoriels), la Région (CPER, contrat de partenariat Europe/Région/Pays de Rennes, crédits sectoriels), le Département, les programmes européens, notamment le Programme Opérationnel Régional (POR). Il conforte le calendrier et accompagne la montée en puissance des chantiers et politiques publiques du territoire.

Contacts presse :

Rennes Métropole : Vincent Le Berre – 02 99 86 62 75

Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine : Lucas Auffret – 02 99 02 35 95

Conseil régional de Bretagne : Odile Bruley – 02 99 27 13 55

Préfecture d'Ille-et-Vilaine : Françoise Kieffer – 02 99 02 11 80